

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance ordinaire du 12 juillet 2023**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : 04/07/2023 ♦ Conseillers en exercice : 10

L'an deux mil vingt-trois, le douze juillet, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de M. Lionel GAZEAU, maire.

Présents : Lionel GAZEAU, Raphaël DAGUSÉ, Mickaël ÉTOURNEAU, Stéphane DEVIENNE, Catherine RAUTUREAU, Nadine PRIEUR, Myriam DEGUIL.

Absent : Élise DAGUSÉ (procuration donnée à Lionel GAZEAU), Michel GABET (procuration donnée à Myriam DEGUIL), Théo BLANCHARD (procuration donnée à Raphaël DAGUSÉ).

Secrétaire de séance : Mickaël ÉTOURNEAU

Le compte-rendu de la dernière réunion n'appelant pas d'observation, il est validé à l'unanimité.

**2023-07-32 ARRÊT DU PLAN DE MOBILITÉ SIMPLIFIÉ DU PAYS DE POUZAUGES**

Vu l'article L1214-15 du code des transports « Le projet de plan de mobilité est arrêté par l'organe délibérant de l'autorité organisatrice de transport. Il est soumis, pour avis, aux conseils municipaux, départementaux et régionaux, aux autorités organisatrices de la mobilité limitrophes ainsi qu'aux autorités administratives compétentes de l'Etat concernés dans un délai et des conditions fixés par voie réglementaire. »,

Monsieur le maire expose que la commune de Tallud-Sainte-Gemme a été sollicitée par courrier en date du 23 juin 2023 par la Communauté de communes du Pays de Pouzauges pour émettre un avis sur leur projet adopté de Plan de Mobilité Simplifié.

Il expose que la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges (CCPP) s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan de Mobilité Simplifié (PMS) et d'un Schéma Directeur Cyclable (SDC) depuis janvier 2022.

Le bureau d'études ITEM Etudes et Conseil a été missionné pour accompagner la CCPP dans cette démarche. Ce document vise à définir les ambitions de la CCPP en matière de politique en faveur des transports en commun, des modes actifs et des modes de déplacements alternatifs à l'autosolisme.

Ce plan de mobilité simplifié, incluant un schéma directeur cyclable a fait l'objet d'une large concertation avec les communes, les partenaires institutionnels, ainsi qu'avec les représentants du monde économique et de la société civile (associations, AOM limitrophes).

Le projet de Plan de Mobilité est composé d'une synthèse du diagnostic territorial, de la démarche de concertation mise en œuvre ainsi que des orientations stratégiques retenues dans le plan d'actions. Le programme d'actions du plan de mobilité s'articule autour de 6 axes stratégiques, déclinés en 20 actions opérationnelles :

-Axe 1 : Gouvernance

- Axe 2 : Développer l'usage des transports collectifs et améliorer l'intermodalité
- Axe 3 : Tendre vers un usage partagé de l'automobile
- Axe 4 : Aménagement du territoire
- Axe 5 : Intensifier le recours aux modes actifs
- Axe 6 : Communiquer et accompagner le changement de comportement des habitants

La commune de Tallud-Sainte-Gemme dispose de de trois mois pour rendre un avis, à compter du 23 juin 2023. Passé ce délai, sans avis rendu, celui-ci sera réputé favorable.

Après avoir entendu l'exposé,  
Après en avoir débattu, et un vote à mains levées,

Le conseil municipal de Tallud-Sainte-Gemme, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- émet un avis favorable sur le projet de Plan de mobilité simplifié du Pays de Pouzauges.
- Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

Délibération rendue exécutoire  
après transmission électronique  
en Sous-Préfecture le  
Publication et notification  
Fait et délibéré, les jours, mois et an  
ci-dessus et rendu exécutoire.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Lionel GAZEAU

Signé électroniquement par : Lionel

GAZEAU

Date de signature : 20/07/2023

Qualité : Maire de Tallud Ste Gemme